

Délibération n° 2018-04-07

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 20 septembre 2018

Objet

Autorisation au lancement des procédures formalisées de marchés publics : location ou acquisition et maintenance du parc de photocopieurs de l'Agglo Pays d'Issoire et acquisition de mobilier, matériel pédagogique et appareils multimédias pour les pôles enfance-jeunesse de l'Agglo Pays d'Issoire

Rapporteur

CHASSANY Georges

Date de convocation

13 septembre 2018

Date d'affichage du compte rendu

28 septembre 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 87

Votants : 101

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
		BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge		BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
		CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude	DALMAS André	
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard	ESPEIL Michel
FANJUL José	FONTANIVE Pierrette	
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	
GELLY Guy		GOUEZEC Jean-François
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
		LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean	MONTABRUT Paulette	
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAGESSE Pierre
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	PETEILH Sandra
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	SAUTEREAU Catherine
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
THEVENET Emilie	TINET Georges	TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (14) : BARRAUD Bertrand à KAROUTZOS Christian, BASTIEN Gérard à HERBST Nadine, BERTHELOT Pascal à RODDIER Gilles, BLANJARD Michel à NICOLLET Michel, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrich, DENAIVES Catherine à BACQUET Jean-Paul, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GAUTHIER Isabelle à JAMON Marc, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRE Annick, PELOU Michel à MAHOUDEAUX Gaëlle, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, CREGUT François, ESBELIN Nicole, FRAISSE Jean-Luc, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, ROCHETTE Christophe.

Absents (25) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, FRADIN Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAERTEN Christian, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21-1 ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment les articles 4 et 42 ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment les articles 25-1 1°), 65, 66, 67, 68, 78 et 80 ;

1. Marché d'acquisition ou location et maintenance du parc de photocopieurs de l'Agglo Pays d'Issoire

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire dispose d'un parc de photocopieurs en location ou en acquisition d'environ 27 machines, et que ce parc nécessite le remplacement des appareils vétustes et/ou en fin de contrat de location ou de maintenance ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire, héritière du matériel des ex-communautés de communes, souhaite :

- une harmonisation du type de matériel entre les services ;
- une rationalisation du nombre de machines en vue de l'installation de l'API dans ses futurs locaux ;
- la location ou l'acquisition d'un matériel correspondant au plus proche aux besoins des services ;
- une harmonisation des contrats de location et de maintenance ;
- une homogénéisation et une flexibilité dans leur gestion ;

CONSIDÉRANT qu'il est envisagé de recruter un prestataire en vue de lui confier les prestations suivantes :

- la fourniture de photocopieurs adaptés aux besoins des services (environ 25 machines sur 4 ans) ;
- l'installation des nouvelles machines et la dépose du matériel remplacé ;
- la mise en place des contrats copieurs au cours des 4 ans d'exécution du marché afin de permettre :
 - o la fourniture des consommables ;
 - o le décompte et la facturation des impressions réalisées ;
 - o la maintenance des appareils ;

CONSIDÉRANT que les photocopieurs sont destinés aux différents services de l'Agglo Pays d'Issoire aujourd'hui répartis sur le territoire, et que le marché conclu doit permettre à l'Agglo Pays d'Issoire de gérer les fins de contrats du matériel actuel échelonnées au cours des 4 prochaines années et le déménagement des principaux sites (Malraux, Postillon, Amarante, Maison Henri) vers le futur siège de l'API aux Pradets prévu à l'automne

2019 ;

CONSIDÉRANT que le démarrage de la prestation est prévu au 1^{er} janvier 2019, date d'échéance du premier contrat copieur qu'il conviendra de remplacer ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de conclure le marché pour une durée de 4 ans après émission du premier bon de commande ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel du marché est estimé à 500 000 € HT en cas de location du matériel et à 450 000 € en cas d'acquisition des machines ;

CONSIDÉRANT que la valeur estimée du marché étant supérieure aux seuils de procédure formalisée, il est proposé de lancer un marché public de fourniture et de services en vue du remplacement du parc de photocopieurs de l'Agglo Pays d'Issoire et de leur contrat de maintenance selon la procédure formalisée d'appel d'offre ouvert, et de recourir à la technique d'achat des accords-cadres à bons de commande, sans minimum et sans maximum ;

CONSIDÉRANT que le dossier de consultation des entreprises sera consultable au siège de l'administration générale, auprès du service marchés publics, aux jours et heures d'ouverture des locaux ;

2. Acquisition de mobilier (électroménager, ameublement et petit matériel), de matériel pédagogique et d'appareils multimédias pour les pôles enfance-jeunesse de l'Agglo Pays d'Issoire

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération est dotée de la compétence enfance-jeunesse par laquelle elle assure la gestion et la mise en place de la politique enfance jeunesse sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire est maître d'ouvrage des projets de :

- construction du pôle enfance-jeunesse de Plauzat (ouverture prévue au 1er janvier 2019),
- construction du pôle enfance-jeunesse de Brassac (livraison du bâtiment prévue à l'été 2019),
- réhabilitation du centre de loisirs d'Ardes-sur-Couze (lancement du marché de travaux prévu au dernier trimestre 2018) ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de ces différents sites nécessite, au-delà des marchés de travaux, l'acquisition du matériel nécessaire à leur opérabilité et qu'à ce titre, il convient de procéder à l'acquisition de biens permettant de répondre aux besoins des pôles en termes de :

- électroménager, ameublement et petit matériel (cuisine, nurserie, etc.),
- mobilier spécifique aux enfants (de 0 à 17 ans),
- matériel pédagogique,
- appareils multimédias ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de conclure un marché de fourniture et installation de mobilier, de matériel pédagogique et d'appareils multimédias, pour une durée de 4 ans ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel du marché en vue de l'acquisition du matériel pour les sites ci-dessus exposés est estimé pour sa durée d'exécution à 192 000 € HT ;

CONSIDÉRANT que, compte tenu de la durée du marché et des évolutions possibles de la compétence enfance-

jeunesse de la communauté pour cette période, il est proposé de procéder à un accord cadre à bon de commande sans maximum afin de pouvoir répondre aux besoins en matière d'acquisition de mobilier, matériel pédagogique et appareils multimédias des équipements d'accueil de l'enfance jeunesse de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que la valeur estimée du marché étant supérieure aux seuils de procédure formalisée, il est proposé de lancer un marché public de fourniture et de services en vue de l'acquisition de mobilier, de matériel pédagogique et d'appareils multimédias selon la procédure formalisée d'appel d'offre ouvert, et de recourir à la technique d'achat des accords-cadres à bons de commande, sans minimum et sans maximum ;

CONSIDÉRANT que le dossier de consultation des entreprises sera consultable au siège de l'administration générale, auprès du service marchés publics, aux jours et heures d'ouverture des locaux ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'autoriser le lancement du marché public de location ou acquisition et maintenance du parc de photocopieurs de l'Agglo Pays d'Issoire, selon la procédure formalisée d'appel d'offre ouvert et selon la technique des accords cadres à bon de commande sans minimum et sans maximum, conformément aux articles 4 et 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 25-I.1°, 65, 66, 67, 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- d'autoriser le lancement du marché public d'acquisition de mobilier, matériel pédagogique et appareils multimédias pour les pôles enfance-jeunesse et tout équipement d'accueil de l'enfance-jeunesse de l'Agglo Pays d'Issoire, selon la procédure formalisée d'appel d'offre ouvert et selon la technique des accords-cadres à bon de commande sans minimum et sans maximum, conformément aux articles 4 et 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 25-I.1°, 65, 66, 67, 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires au bon déroulement des procédures de passation et à signer tout document concourant à la mise en œuvre des procédures ;
- d'autoriser le Président à signer, conformément à l'article L. 2122-21-1 du CGCT, chacun des deux marchés répondant aux besoins et correspondant aux montants prévisionnels définis ci-avant ;
- d'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets, et à signer tous les documents et actes s'y rapportant, et les contrats s'y rattachant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 05/10 /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/10 /2018